

Territoire DE BOCAGE

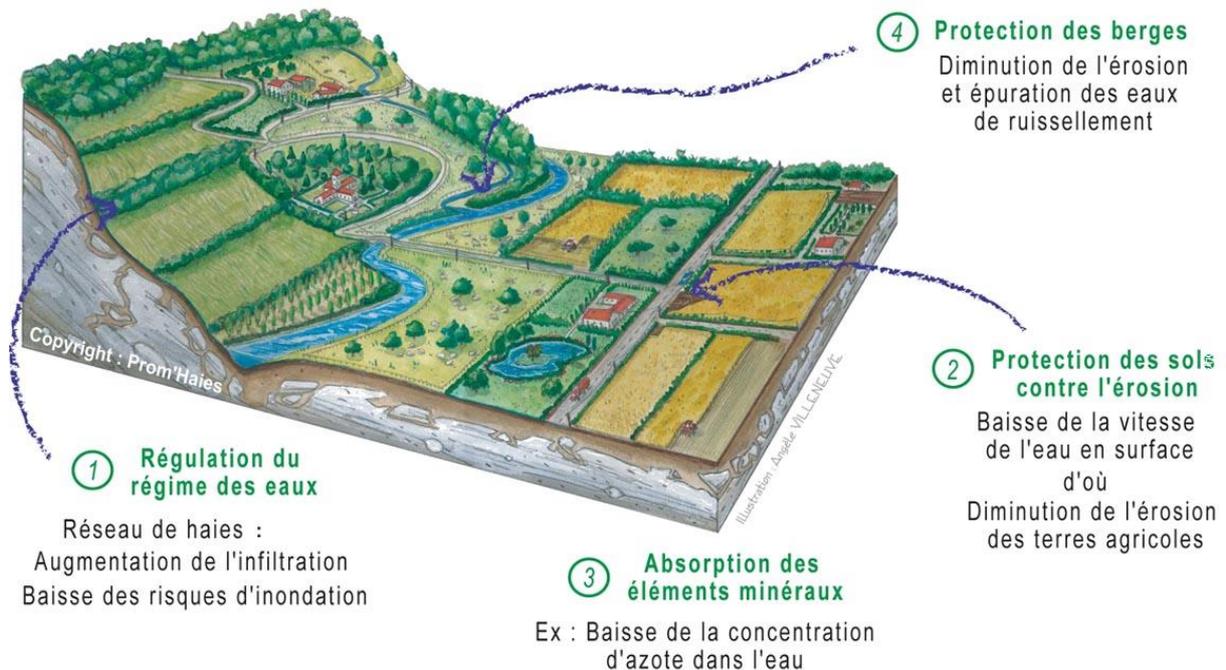
PROGRAMME BOCAGE 2024-2026
De Mayenne communauté

Projet territorial Intégré
tri-annuel de préservation et restauration du bocage
2024-2026

- MÉMOIRE TECHNIQUE -



Le monde agricole est aujourd'hui en tension avec des chefs d'exploitations vieillissants et une relève qui n'est pas toujours assurée. Ainsi, dans les 10 prochaines années sur le territoire de Mayenne Communauté, 1/3 des exploitations agricoles sera amené à changer de propriétaires. Une centaine d'exploitations devrait être reprise par de nouveaux exploitants quand le reste partira vraisemblablement à l'agrandissement de fermes existantes. Or, c'est dans le cadre de reprise que le linéaire bocager est généralement réduit.



Les services écosystémiques de la haie sont reconnus. Les haies jouent un rôle primordial dans le cycle de l'eau et sa qualité en favorisant l'infiltration, en freinant l'érosion. La haie sert d'abri pour les animaux en apportant de l'ombre, en coupant le vent. Elle est support de nombreuses espèces comme les pollinisateurs et joue un rôle important en tant que corridor écologique.

Le changement climatique se fait déjà sentir sur le territoire avec des épisodes climatiques violents, des périodes de sécheresse plus longues. Le bocage joue un rôle de régulation de ces aléas climatiques en apportant fraîcheur et en tant que puits de carbone.

Avec la volonté de mettre en œuvre des mesures réglementaires de protection de ses haies à travers son PLUi, la collectivité a classé l'ensemble de ses haies au titre de la loi paysage. Les arrachages restent possibles dans des cadres très précis et doivent impérativement être compensés.

Toutefois, ces mesures demandent l'accompagnement et le conseil d'un technicien pour être connues et comprises de tous, et notamment des élus et des exploitants agricoles.

D'autre part, il est nécessaire d'apporter une action de formation sur l'entretien et la gestion durable des haies. La connaissance des bons gestes et du matériel adéquat permettra de faire évoluer les pratiques qui pourront être reconnues à travers l'obtention du Label Haie. D'autres filières de valorisation du bois bocager seront étudiées pour permettre aux exploitants un gain non négligeable.

Le PCAET approuvé le 23 septembre 2021 inscrit la préservation du bocage dans l'axe 2 « Biodiversité » et la fiche action n°9. La candidature au programme « Territoire Engagé pour la Nature » prévue par la fiche action n°11 soutient également le plan bocager comme élément essentiel de la protection de la biodiversité sur le territoire de Mayenne Communauté.

Ce nouveau programme « *Territoire de Bocage* » bâti sur les 3 années 2024-26 se veut plus ambitieux avec le soutien financier des plantations de complexes bocagers, l'accompagnement des bénéficiaires sur la gestion durable de la haie, le développement d'une culture commune autour de l'arbre et du bocage et le recrutement d'un technicien bocage pour mener à bien le programme.

La volonté politique de Mayenne Communauté trouve écho dans le programme bocage du département de la Mayenne, le Pacte Régional de la Haie porté par la Région des Pays de la Loire et la stratégie de reconquête de la qualité de l'eau soutenue par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.



3. OBJECTIFS OPÉRATIONNELS DU PROGRAMME

- Restaurer le bocage **en plantant 20 km de haies par an**
- Favoriser le **maintien du linéaire existant** par le développement de pratiques de gestion durable et du **Label Haie**, l'accompagnement et la formation des bénéficiaires
- Recréer des complexes bocagers par la plantation de vergers, bosquets et projets agroforestiers
- Développer une culture commune par la **mobilisation** des élus, des entreprises, du grand public, des scolaires
- Appuyer la mise en œuvre de ce programme par le **recrutement d'un technicien** en interne

4. GOUVERNANCE ET ANIMATION DU PROGRAMME

L'ensemble des actions autour de la préservation du bocage trouve son origine dans un groupe de travail d'élus et la volonté politique de protéger ce paysage emblématique.

Ce groupe de travail constituera le comité de pilotage restreint et sera responsable de la mise en œuvre du plan d'actions sur les années 2024-2026. Ce COPIL sera animé par le technicien bocage de Mayenne Communauté.

Un COPIL élargi sera mis en œuvre en incluant le département de la Mayenne, l'Agence de l'Eau et la région des Pays de la Loire, ainsi que les associations et structures en lien avec le bocage.

Pour les besoins de thématiques, ce groupe pourra être élargi.

5. PARTENAIRES

Pour mener à bien ce programme d'actions, il sera nécessaire de mobiliser et impliquer un certain nombre de partenaires sur le territoire avec qui des liens sont déjà en place ou à créer autour de cette thématique, par exemple :

- Les associations naturalistes : Mayenne Nature Environnement, le CPIE Mayenne, la Fédération Régionale des Chasseurs,
- La Chambre d'Agriculture de la Mayenne, les CIVAM BIO et AD, la FD CUMA,
- La SCIC Mayenne Bois Energie, l'AFAC-Agroforesterie des Pays de la Loire, les indépendants spécialistes de la haie,
- Les techniciens bocage des autres collectivités.

6. PROGRAMME D' ACTIONS

Le programme territorial intégré 2024-2026 de Mayenne Communauté présente 6 actions :

- Action 1 : Renforcement et densification du linéaire de haies
- Action 2 : Développement des pratiques de gestion durable et labellisation d'exploitants
- Action 3 : Incitation à la réalisation de travaux en faveur du complexe bocager
- Action 4 : Impulsion et développement d'une culture commune
- Action 5 : Projets pilotes et expérimentations
- Action 6 : Animation du programme bocager 2024-26

- **Action 1** : Renforcement et densification du linéaire de haies

Avec la volonté d'amplifier les actions de préservation du bocage déjà mis en place depuis plusieurs années, Mayenne Communauté déploie ce nouveau plan d'actions en incluant le financement des plantations de haies. Les bénéficiaires peuvent être des communes, des exploitants agricoles, des particuliers ou des entreprises à condition que la parcelle plantée soit sur le territoire de Mayenne Communauté.

Le linéaire bocager rend des services écosystémiques inestimables, notamment pour les enjeux de qualité de l'eau dans le contexte de changement climatique. L'ambition de la collectivité est donc de planter 20 km de haies par an avec un minimum de 8 km sur talus.

Les projets de plantation seront pris en charge à 100 % si le bénéficiaire fournit le paillage, et à environ 80 % si le chantier est clé-en-main.

Le technicien de la collectivité sera en charge de la préparation des dossiers de demandes avec visite-conseil en amont, suivi de la plantation et réception des chantiers.

- **Action 2**: Développement des pratiques de gestion durable et labellisation d'exploitants

La collectivité souhaite favoriser les pratiques de gestion durable de la haie par une démarche d'animation collective autour du Label Haie. Depuis 2 ans, la SCIC Mayenne Bois Energie est missionnée pour accompagner et former un groupe d'agriculteurs. Ces temps de formation seront poursuivis de manière collective. Des temps de pré-audits individuels seront également financés pour inciter les exploitants à entrer dans cette démarche d'amélioration continue.

Des démonstrations de matériel seront mises en place en lien avec la FD CUMA. Cette sous-action renvoie également à l'action 8 du programme *Territoire Engagé pour la Nature* qui prévoit de développer une charte de gestion des haies de bords de voies.

Des plans de gestion durable des haies pourront également être réalisés et financés dans le cadre de cette action.

- **Action 3 : Incitation à la réalisation de travaux en faveur du complexe bocager**

La collectivité s'engage à lancer des appels à candidatures annuels pour réaliser des travaux de plantations :

- de vergers (dans la limite de 30 arbres fruitiers)
- de bosquets (plafond de 5000 m²)
- d'agroforesterie

et des projets de création/restauration d'arbres têtards.

Les essences choisies devront respecter le cahier des charges fourni, en cohérence avec les financements du département et de la région.

Les projets seront sélectionnés par le comité de pilotage "Suivi du Bocage" dans la limite de l'enveloppe financière prévue.

- **Action 4 : Impulsion et développement d'une culture commune autour de l'arbre et de la haie**

Pour préserver le bocage, il est nécessaire de comprendre son intérêt et la nécessité de le protéger. Le secteur culturel est un bon moyen pour proposer un autre prisme de compréhension et d'appréhension de la biodiversité et du bocage, notamment auprès des plus jeunes et du grand public. L'accompagnement des élus et leur montée en compétences sur le sujet de l'arbre et de la haie reste primordial pour soutenir la volonté politique de préservation du bocage de Mayenne Communauté. Le groupe de travail « Suivi du bocage » poursuivra la réflexion autour de l'évolution des documents d'urbanisme.

- Déploiement de chantiers participatifs sur des terrains communaux pour impliquer les citoyens dans l'idée du 'Green Saturday' de Sacé : action de plantation sur des terrains communaux simultanément dans plusieurs communes.
- Communication et animation auprès du grand public, des entreprises et des bénéficiaires des actions (création d'expositions sur le cycle de vie d'une haie, panneaux à installer sur les chantiers, création de flyers, affiches, capsules vidéos...)
- Programme d'animations auprès des écoles élémentaires avec une animation "biodiversité" axée sur le bocage.
- Cycle de conférences, spectacles et animations organisé tout au long des 3 ans du programme autour du bocage. (exemple : "L'arbre qui plantait des hommes")

- **Action 5 : Projets pilotes et expérimentations**

- Régénération naturelle et semis de graines :

Mayenne Communauté porte le programme *Territoire Engagé pour la Nature* en faveur du développement de la biodiversité sur son territoire. L'action 5.1.E du programme TEN prévoit l'amélioration de la trame verte.

En lien avec cette action TEN, mise en place d'un site pilote de récréation de la continuité écologique le long d'une voie verte en privilégiant la régénération naturelle et en testant le semis de graines récoltées par le groupe de collecteurs Végétal Local en cours de structuration avec le CPIE. Organisation d'un chantier participatif de repérage et identification des repousses avec implication de différents partenaires (associations de randonnée, cyclo-tourisme, tourisme, agriculteurs, sympathisants du bocage, élus, etc) et en lien avec le service prestation d'entretien des voies routes et le département. Suivi annuel de l'expérimentation.

- **Réflexion autour de chantiers clé-en-main d'entretien des haies :**

Par manque de temps ou en raison de problèmes de santé, certains exploitants ne peuvent pas gérer leurs haies et souhaiteraient déléguer cet entretien. En année 1, Mayenne Communauté propose de construire cette action avec les partenaires SCIC Mayenne Bois Energie, FD CUMA, prestataires, etc. En années 2 et 3, des opérations pilotes seront réalisées, avec pour objectif de pérenniser cette action si elle est pertinente.

- **Charrue forestière :**

Mobilisation des acteurs pour favoriser l'utilisation de la charrue forestière dans la création de haies sur talus.

- **Réflexion autour de la mise en œuvre de PSE :**

Recherche de retours d'expériences et propositions de construction pour application sur le territoire de Mayenne Communauté.

• **Action 6 : Animation du programme bocager 2024-26**

Pour soutenir la volonté ambitieuse de préservation du bocage de Mayenne Communauté, un poste de technicien bocage est indispensable pour animer la politique territoriale.

Les missions de ce technicien bocage seront les suivantes :

- Mise en œuvre et suivi de la politique de Mayenne Communauté en faveur du bocage
- Accompagnement technique et administratif des bénéficiaires du programme
- Suivi et conseils des planteurs pendant 3 ans, organisation de temps de formation
- Organisation et coordination des chantiers
- Animation d'un programme de mobilisation de tous les publics (agents, élus, scolaires, entreprises et grand public)
- Montage et animation des temps de mobilisation et d'expérimentations,
- Lien entre les différents services impliqués dans cette thématique (eau, urbanisme, environnement, tourisme...)
- Lien avec les partenaires et financeurs, participation aux temps de réunions départementaux, régionaux, voire nationaux, et lien avec les partenaires extérieurs à l'EPCI